



Syndicat UNSa Territoriaux Ville de Marseille

64 rue de la Joliette
13002 Marseille
Tél 06 32 28 91 22 / 04 91 93 62 91
unsaterritoriaux@marseille.fr
www.unsatvdm.fr

Le 17/04/2025



Compte rendu succinct de réunion : PLICE MUNICIPALE : Brigade de jour

Le 16 avril 2025, les organisations syndicales suivantes : UNSA , FSU, CFTC-CGC ont été reçues par la DRH en présence de Mme Leflelian, pour un premier échange concernant l'éventuel changement de cycle de travail qui intégrerait les week-ends pour la Brigade de jour, sans y inclure les jours fériés .

Mr Cordier nous a indiqué que :

- **l'objectif d'échanger sur un éventuel nouveau cycle n'a pas pour but de faire des économies, mais que celui-ci répondait à une réelle nécessité de service et de légalité, tout en prenant en compte la qualité de vie des agents ;**
- **Qu'aucune décision ne sera prise sans une concertation avec les agents ;**
- **Que rien n'a encore été décidé, malgré les quelques rumeurs qui circulent .**
- **Ce dossier fera l'objet d'une lettre de cadrage avec une communication orale effectuée par la Directrice et une écrite par la DRH à l'ensemble des agents.**

L'administration est en attente de proposition de votre part, ainsi que celles des organisations syndicales.

Une seconde réunion avec les OS est prévue en juin.

Suivra des ateliers avec la participation d'une cinquantaine d'agents sur la base volontariat, avec éventuellement un tirage au sort.

L'UNSA a apprécié le choix de l'administration de faire participer collectivement les agents dans l'éventualité de l'élaboration de ce nouveau cycle.

*Toujours dans l'optique d'améliorer les conditions de travail,
nous restons à votre écoute pour des propositions.*

Toutefois, l'UNSA déplore le comportement d'une organisation syndicale, qui n'hésite pas à faire de la délation en proposant à la DRH une liste de noms d'agents concernant « certaines fonctions » occupées par des agents du pôle proximité.

**Pour l'UNSA, le rôle d'une organisation syndicale est de veiller à ce que vos droits et devoirs soient respectés ; de vous informer ; vous accompagner ; signaler des dysfonctionnements ; anomalies dans sa globalité ;
et non pas à vous accabler !**

Les Responsables syndicaux, UNSa TVDM

